Démographie, économie(s), emploi. Partie II, Actifs et parents : le cumul des charges

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 592

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012066

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Actifs et parents: le cumul des charges

Démographie, économie et emploi: tant de clichés et de slogans assénés aujourd'hui sur ces thèmes! Il s'agissait d'abord de faire nettement le point et d'esquisser les mouvements de population en Suisse au cours de ce siècle. C'est ce que nous tentions dans le précédent numéro. Nous poursuivons aujourd'hui sur cette lancée. Pour plus de précisions, on se reportera très utilement à une contribution de Pierre Gilliand, à paraître et dont nous nous inspirons ici: «Démographie et prospective de l'emploi. Quelques repères pour une politique sociale», dans «Emploi et politique sociale» (Delta, Vevey), collection de politique sociale dirigée par J.-P. Fragnière et P. Gilliand.

Passé le temps du rêve d'une Suisse de dix millions d'habitants, les spécialistes se sont donc attelés à la tâche délicate d'esquisser le portrait démographique de la Suisse au tout début du XXIe siècle, l'an 2040 pour les calculs qui ont retenu notre attention[1]. Nécessité d'un certain nombre d'hypothèses de travail: si on admet que les migrations ne bouleverseront pas les données, que l'espérance de vie croîtra dans des proportions admissibles, c'est naturellement le taux de fécondité qui sera le facteur déterminant, celui qui dessinera les traits de la Suisse de demain. Trois variantes à disposition, et que nous avons déjà examinées: la variante faible, 1,5 enfant par femme en âge de procréation (niveau actuel), la variante moyenne, 1,8 enfant dès 1990-1994, et la variante forte, 2,1 enfants dès 1990-1994. Dans le dernier numéro, nous esquissions quelques points de repère, jalonnant l'avenir de notre pays à partir de chaque hypothèse. Voici tout de suite un tableau qui résume ces calculs[2]:

		Variante basse (1,5 enfant)			*Variante moyenne (1,8 enfant)*			*Variante haute (2,1 enfants)*		
Année	1980	2000	2020	2040	2000	2020	2040	2000	2020	2040
Habitants millions	6,3	6,4	6,1	4,9	6,4	6,1	5,8	6,7	6,8	6,7
Indices (1980 = 100)	100	102	97	78	102	97	92	106	108	106
Structures										
J: % 0 - 19 ans	28	21	18	17	23	21	21	25	24	25
A: % 20 - 59 ans	54	56	51	48	55	51	49	53	50	49
V: % 60 ans et plus	18	23	31	35	22	28	30	22	28	26
dont 60-64 ans	*4*	*6*	*7*	*6*	*6*	*7*	*6*	*5*	*6*	*5*
Dépendants										
J pour 100 A	52	38	35	36	43	42	44	48	48	52
V pour 100 A	34	40	59	72	40	56	61	40	54	52
J + V pour 100 A	86	78	94	108	83	98	105	88	102	104

Les chiffres les plus significatifs sont évidemment ceux qui permettent de situer les rapports de dépendance des groupes «jeunes» et «âgés» par rapport aux actifs. D'ici à l'an 2000, une hausse de la natalité, dans la variante forte, augmenterait la population dépendante totale, sous le poids croissant des jeunes; en revanche, une stagnation de la natalité diminuerait le nombre total des dépendants; mais on constate qu'en 2040, pour les trois variantes, le nombre des dépendants dépasse celui des actifs (le cap a été passé plus ou moins vite selon les taux de fécondité)!

Ces projections démographiques, rapidement résumées, sont indispensables pour comprendre diverses modifications fondamentales dans le temps. Faisons abstraction de la complexité économique, sociale ou culturelle. Admettons: un volume d'emploi à taux d'activité constant; un système de redistribution identique dans le temps, un transfert monétaire vers les populations dépendantes reposant sur les seuls actifs rémunérés; un poids financier similaire pour un jeune et pour une personne âgée; une production, une consommation, ainsi que des besoins semblables dans le temps. Dans de telles circonstances — bien éloignées des réalités — l'évolution démographique montre, toutes autres choses égales, que:

— la dégradation du rapport personnes âgées/actifs alourdit la charge des rentes vieillesse;

— la diminution du rapport jeunes/actifs allège la charge d'élevage et de formation;

— la charge des populations dépendantes jeune et âgée reste assez stable dans le temps pour la population potentiellement active.

[1] Pour les variantes de l'an 2040, une source: un document interne de l'Office fédéral de statistique.
Correction: dans le tableau que nous publiions la semaine passée illustrant la population en Suisse au XXe siècle, il fallait lire 23% au lieu de 27% pour la proportion de jeunes de 0 à 19 ans en l'an 2000.

[2] Tous les nombres et rapports sont arrondis; ils ont été calculés à partir de résultats précis.

Ce détour quantitatif est simplificateur, mais il a le mérite d'être clair.

Si on regarde les choses de plus près, il est inexact, quand on considère les charges de la sécurité sociale, de retenir le transfert de revenu comme une charge seulement, une dépense pour l'entretien des vieux. La population âgée a d'abord été productrice: si elle n'a plus une contre-partie productive en période d'obtention de rente, elle contribue néanmoins indirectement à la production, par sa demande de consommation, maintenue par la redistribution sociale. Le commerce le sait bien, qui considère la population âgée comme un marché économique intéressant.
Autre notation importante: la diminution de la population, si la fécondité se maintenait au très bas niveau actuel, ne peut être prise à la légère; le vieillissement deviendrait considérable à terme; mais une hausse notable de la fécondité — si elle était possible — aurait comme premiers effets et pour une longue durée, des charges supplémentaires: avant d'être producteurs, les enfants doivent être élevés et formés.
Finalement, en ce qui concerne les dépendances, même si les rigidités des structures ne conduisent pas automatiquement à des compensations, le poids croissant des personnes âgées est contrebalancé par celui des jeunes, qui décroît.

Schématiquement, l'organisation actuelle de la sécurité sociale est telle que le poids des transferts financiers pour les personnes âgées repose essentiellement sur les actifs. En revanche, les charges pour les jeunes pèsent essentiellement sur les parents. De plus, il y a cumul des rôles et des charges pour les générations qui élèvent des enfants: actifs dans une branche de l'économie, elles contribuent au financement des rentes vieillesse; comme parents, elles paient l'élevage des enfants, qui sont les futurs producteurs.

En fait, il y a situation d'inégalité sociale, voire d'injustice envers les parents; elle ne peut se perpétuer qu'en raison de l'amour porté aux enfants. Certes, celui-ci prime largement, pour les parents, les considérations matérielles. Cependant, cette valeur affective coïncide avec une pénalisation monétaire. Aussi la forte baisse de la fécondité dans les pays occidentaux peut être interprétée comme un signe: évolution des mœurs, mais aussi concurrence entre l'enfant — assimilé à un bien marchand — et d'autres consommations: voiture, logement, appareils ménagers, loisirs actifs ou passifs, etc... Et le plateau de la balance financière penche, depuis une quinzaine d'années, vers le refus de l'enfant, du troisième enfant en tout cas. Des mesures de politique familiale sont à développer pour corriger des inéquités. Leur but devrait être — non pas nataliste — mais de justice sociale!

A SUIVRE

ANNEXE

La cassure de 1975

Pendant la période de prospérité et de plein emploi en Suisse, on assiste à de faibles fluctuations du rapport populations dépendantes/population active. Mais par référence aux années 1960, 1970 ou 1974, le taux d'activité fléchit brusquement dès 1975. Cette année-là, le nombre d'emplois est inférieur de 300 milliers à celui de 1970, environ — 1/10. Le volume quantitatif baisse encore en 1976, pour remonter légèrement depuis. La légère amélioration de la situation laisse toutefois l'indice de dépendance à un niveau nettement supérieur à celui de la période précédant la récession. Il eût été plus élevé sans le flux migratoire d'étrangers repartant dans leur pays d'origine. La population dépendante totale a augmenté brusquement: environ 1/6 entre 1974 et 1976. L'amplitude à court terme de ce phénomène économique est aussi forte que celle du vieillissement, à terme long.

ACTIFS ET DÉPENDANTS[1] EN SUISSE, 1960-1979

Années	*1960*	*1970*	*1974*	*1975*	*1976*	*1979*
Population active (milliers)[2]	2701	3124	3187	3017	2918	2962
Taux d'activité (%)	49,8	49,8	50,2	47,3	46,1	47,0
Population 0-19 ans/actif[3]	630	614	604	635	643	600
Population 60 ans/actifs[4]	303	330	340	365	381	384
Population (0-19) + (60+)/actifs	933	944	944	1000	1024	984
Population inactive 20-59/actifs[5]	76	63	48	113	146	142
Population dépendante totale	1010	1007	992	1113	1170	1126

[1] Populations dépendantes: par hypothèse, populations à charge des actifs.
[2] Données OFIAMT — par hypothèse, tous les actifs sont inclus dans le groupe 20-59 ans.
[3] L'ensemble des jeunes de moins de 20 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.
[4] L'ensemble des personnes de plus de 60 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.
[5] Est considérée comme «inactive adulte», dans les populations entre 20 et 59 ans, la différence entre la population résidante de ce groupe d'âge et la population active.